

Avec la mise en place du prélèvement à la source au 01/01/2019, la situation de quasi rupture qui s'est déjà faite jour dans les services ne peut aller qu'en s'amplifiant dans les semaines à venir dans toute la DGFIP.

La prime de 200 euros annoncée le 8 janvier par le ministre Darmanin pour « la petite surcharge de travail » que constitue le PAS n'y change rien, si ce n'est de montrer à quel point le ministère est inquiet de la situation sociale à la DGFIP.

Aucune revalorisation du point d'indice n'est prévue jusqu'ici et cette annonce est très loin d'être à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat subie pas les agent.es. Cette prime ne concerne d'ailleurs pas tous les personnels de la DGFIP ce qui est inadmissible ! Il s'agit là d'une volonté délibérée de les opposer entre eux.

Dans un contexte social qui interroge sur la justice fiscale, sur la place et le rôle des services publics, et sur les questions de pouvoir d'achat, il serait inconcevable que les agent.es de la DGFIP ne se manifestent pas pour réclamer leur dû et défendre leur avenir professionnel !

Un avenir professionnel qui s'assombrit sérieusement pour les agent.es qui vont être concernés par la création d'agences comptables dans le secteur public local et hospitalier.

En effet, malgré l'opposition de la Cour des Comptes, le projet de loi de Finances 2019 permet aux collectivités locales, aux établissements publics de santé et à l'État, de basculer purement et simplement en agences comptables.

Alors que les collectivités subissent une baisse drastique de leurs dotations de la part de l'État, l'opportunité est trop belle de sortir du cadre d'un contrôle trop tatillon de la part des Finances Publiques.

Dans un tel cadre, quel avenir pour la gestion publique et la Dépense Etat ? Quel avenir pour les dizaines de milliers d'agent.es travaillant dans cette sphère ?

Un groupe de travail est prévu le 28/01/2019 sur ce sujet. Les documents transmis pour sa préparation sont loin d'apporter des réponses suffisantes et rassurantes en matière de garanties et de gestion pour les personnels qui seront concernés.

../.. suite pièce à télécharger

fichiers:



[Télécharger 2019_01_25_dl_recours_cp_balai.pdf](#) (647.5 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CAP B](#)

[Entretien professionnel](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
